ICT Berufsbildung
Formation professionnelle
Formazione professionale

FAQ Examen professionnel AI Business Specialist

État: 25 septembre 2026

Cette FAQ a été élaborée dans le cadre de la première édition de l'examen professionnel et s'appuie sur des questions qui ont été régulièrement soulevées par les partenaires de formation auprès de l'organisme d'examen. Elle est destinée exclusivement à fournir des informations générales et sans engagement, à répondre dans les grandes lignes aux questions fréquemment posées et à préciser certains aspects; elle ne prétend toutefois pas être exhaustive ni exacte. Aucune réponse supplémentaire ne sera apportée aux questions relatives à cette FAQ.

La FAQ n'est pas un document juridiquement contraignant; elle n'impose aucune exigence ni prescription supplémentaire et ne contient aucune garantie. L'examen professionnel fédéral d'AI Business Specialist s'appuie systématiquement sur les bases d'examen en vigueur (règlement d'examen, directives, y compris le profil de qualification et les modules).

Nr.	Question	Réponse
1	**Que signifie «AIB»?**	AIB est notre abréviation pour «AI Business Specialist».
2	**Quand aura lieu le premier examen professionnel?**	Le premier examen professionnel de l'AIB aura lieu à l'automne 2026 (du 30 octobre au 13 novembre). Sous ce lien Vous y trouverez toutes les informations concernant l'examen.
3	**À quelle fréquence l'examen professionnel a-t-il lieu?**	L'examen professionnel de l'AIB a actuellement lieu une fois par an, en automne. En raison de la forte demande, la possibilité d'organiser à l'avenir une deuxième session d'examen au printemps est à l'étude. Cela ne sera toutefois possible qu'à partir de 2028 au plus tôt, car l'élaboration de nouveaux examens nécessite un travail important sur le plan technique et qualitatif et requiert donc un délai de préparation suffisant.
4	**Peut-on choisir l'anglais comme langue d'examen?**	Non. Cela n'est pas encore possible pour la première session d'examens prévue en automne 2026. L'examen peut être passé en allemand, en français ou en italien. Le paquet de mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure créera à l'avenir la base juridique nécessaire à l'introduction de l'anglais comme langue d'examen supplémentaire. Pour cela, le règlement d'examen doit faire l'objet d'une légère modification. ICT-Formation professionnelle Suisse a lancé ce processus pour le règlement d'examen de l'AIB. L'entrée en vigueur de cette modification est prévue pour octobre/novembre 2026,

Nr.	Question	Réponse
		après quoi l'anglais pourra être utilisé comme langue d'examen supplémentaire à partir de l'année d'examen 2027.
5	**Les premiers diplômés recevront-ils leur brevet accompagné du titre «Professional Bachelor»?**	Oui. Cette adaptation s'inscrit également dans le cadre du paquet de mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure. Là encore, le règlement d'examen doit faire l'objet d'une légère modification. ICT-Formation professionnelle Suisse a déjà lancé ce processus pour le règlement d'examen de l'AIB. La modification devrait entrer en vigueur en octobre/novembre 2026; les premiers diplômés des examens d'automne 2026 recevront alors leur brevet accompagné de la mention «Professional Bachelor».
6	**À quel niveau le diplôme AIB est-il classé dans le CNC?**	Le diplôme AIB est classé au niveau 6 du Cadre national des certifications (CNC) de la formation professionnelle. Le CNC, qui comporte au total 8 niveaux, décrit le niveau de compétence attesté par un diplôme. Le niveau 6 est défini comme suit: «Les professionnels identifient, analysent et évaluent des tâches, des problématiques et des processus spécifiques étendus dans un contexte de travail élargi. La structure des exigences se caractérise par sa complexité et des changements perpétuels.» (SEFRI)
7	**S'agit-il d'un examen professionnel exigeant?**	Oui. L'examen professionnel de l'AIB est exigeant. Il s'agit d'un examen axé sur les compétences opérationnelles, qui s'aligne systématiquement sur les exigences du marché du travail. Il ne vise pas en premier lieu à évaluer les connaissances théoriques, mais plutôt la capacité à gérer de manière autonome, responsable et concrète des situations professionnelles complexes. L'examen repose sur le profil de qualification et les modules dans le plan modulaire.
8	**Combien de temps dure un cours de préparation?**	La durée d'un cours préparatoire dépend de l'organisme de formation concerné et du modèle de cours choisi. D'après notre expérience, la préparation à un examen professionnel fédéral dans le domaine ICT dure entre 2 et 3 semestres et peut être suivie en parallèle d'une activité professionnelle.

Nr.	Question	Réponse
		Les prestataires de formation décident eux-mêmes du contenu, de la forme d'enseignement et du calendrier de leurs cours. Ni la commission d'examen ni ICT-Formation professionnelle Suisse n'imposent de directives à cet égard.
9	**La participation à un cours préparatoire est-elle une condition préalable à l'admission à l'examen?**	Non. La participation à un cours préparatoire n'est pas une condition préalable à l'admission à l'examen, mais elle est recommandée.
10	**Existe-t-il des supports pédagogiques ou un concept de formation mis à disposition par ICT-Formation professionnelle Suisse?**	Non. En tant qu'organisme d'examen indépendant, nous n'imposons ni une forme d'enseignement particulière, ni des supports pédagogiques officiels, ni des programmes de formation spécifiques. La préparation s'appuie sur les informations disponibles sur notre site web: les documents de référence publiés, notamment le règlement d'examen, les directives (y compris le profil de qualification) ainsi que les modules. Ceux-ci définissent les compétences opérationnelles à évaluer et servent de référence aux prestataires de formation pour l'élaboration de leurs cours préparatoires.
11	**Comment sommes-nous répertoriés, en tant que partenaire de formation, sur la liste des cours préparatoires du SEFRI?**	Cette liste d'enregistrement est gérée par le SEFRI et le CSFO. Le CSFO tient cette liste à jour et apporte son soutien aux prestataires de formation. Sous ce lien vous y trouverez de plus amples informations ainsi que les coordonnées correspondantes.
12	**Faut-il procéder à une clarification préalable avant de s'inscrire à l'examen?**	Non. Une clarification préalable n'est pas obligatoire, mais est vivement recommandée. Les personnes intéressées peuvent faire vérifier gratuitement leurs conditions d'admission auprès d'ICT-Formation professionnelle Suisse avant même de s'inscrire à un cours préparatoire. Les critères d'admission sont détaillés dans le règlement d'examen (art. 3.3) ainsi que dans la directive (chapitre 3). Pour des raisons de protection des données, nous ne pouvons fournir aux partenaires de formation aucune information concernant l'état d'avancement ou le résultat d'une clarification préalable concernant des candidats individuels. Pour toute question, les candidats sont priés de s'adresser directement au secrétariat des examens à l'adresse suivante: exams@ict-berufsbildung.ch.

Nr.	Question	Réponse
13	**Existe-t-il un exemple de projet?**	Non. Pour connaître les exigences, les consignes formelles et le niveau attendu pour la première partie de l'examen, nous vous renvoyons exclusivement à l'annexe 1 aux directives.
14	**ICT-Formation professionnelle Suisse peut-elle évaluer au préalable le projet retenu?**	Non. Pour connaître les exigences, les consignes formelles et le niveau attendu pour la première partie de l'examen, nous vous renvoyons exclusivement à l'annexe 1 aux directives.
15	**Les candidats à la première partie de l'examen peuvent-ils également travailler sur un projet fictif?**	Non. Le travail de projet doit porter sur un projet réel issu du milieu professionnel des candidats. Cela correspond également à l'approche axée sur les compétences opérationnelles de l'examen professionnel et présuppose l'expérience professionnelle requise pour l'admission à l'examen. Les projets fictifs – même s'ils sont proposés par un organisme de formation – ne sont pas autorisés.
16	**Faut-il exercer actuellement une activité professionnelle pour pouvoir se présenter à l'examen professionnel?**	Non. L'exercice actuel d'une activité professionnelle n'est pas une condition préalable à l'admission à l'examen, à condition de pouvoir justifier de l'expérience professionnelle requise.
17	**Plusieurs candidats peuvent-ils utiliser le même projet comme base pour leur travail de projet?**	En principe, oui. Dans ce cas, toutefois, la contribution personnelle de chaque candidate ou candidat doit être clairement identifiable et vérifiable. Il est donc possible de traiter le même projet, mais cela n'est pas recommandé.
18	**Depuis combien de temps le projet peut-il remonter?**	Le projet ne doit pas nécessairement être lié à un emploi actuel ou à une activité professionnelle en cours. Il peut également avoir été réalisé dans le cadre d'une activité professionnelle antérieure ou d'un contrat de travail antérieur. Il est essentiel que le projet réponde aux exigences du profil de qualification et que le candidat ou la candidate soit capable de faire preuve de la capacité de transposition requise. Il convient notamment de présenter de manière claire son propre rôle, sa contribution personnelle ainsi que la réflexion sur la démarche suivie et les décisions prises. La confidentialité des travaux de projet est bien entendu garantie. De plus, les candidats peuvent signaler les contenus confidentiels comme tels et les anonymiser. Tous les experts d'examen sont soumis à une obligation de confidentialité et ont signé une déclaration de

Nr.	Question	Réponse
		confidentialité à cet effet. Un accord de confidentialité supplémentaire (NDA) peut être conclu si nécessaire et dans des cas justifiés.
19	**Dans quelle mesure la série zéro est-elle représentative de la deuxième partie de l'examen?**	La série zéro a pour objectif principal de permettre aux candidats de se familiariser avec le fonctionnement, les possibilités et les limites de la plateforme d'examen smartlearn. Elle présente un échantillon représentatif des possibilités techniques offertes pour la réalisation des épreuves sur la plateforme d'examen. Le Challenge 01 de la série zéro permet en outre aux candidats de tester sur leurs propres appareils les exigences relatives à l'utilisation de machines virtuelles conformément à la configuration système requise, et de se familiariser avec la technologie d'accès à distance. Cela inclut notamment les possibilités et les limites du presse-papiers entre leur propre appareil et la machine virtuelle.
20	**Le «Challenge 01 » (partie 2 de l'examen) de la série zéro est-il représentatif du niveau technique qui sera exigé lors de l'examen de l'automne 2026?**	Les exercices de la série zéro reflètent en principe le niveau d'exigence et l'éventail des exercices possibles de l'examen régulier. Le «Challenge 01» ne doit donc pas être considéré comme un cas particulier délibérément surévalué ou purement théorique. La série zéro a toutefois été conçue de manière à mettre en évidence un éventail aussi large que possible de types d'épreuves. Cela inclut, par exemple, l'utilisation de Swagger UI, les schémas de bases de données, l'interprétation de données structurées, ainsi que des questions à choix multiples axées sur la pratique et nécessitant une réflexion approfondie.
21	**Faut-il réussir toutes les épreuves (1 à 3)?**	Oui, conformément à l'article 6.41 du règlement d'examen, l'examen est réussi si aucune note d'épreuve n'est inférieure à 4,0. L'examen est délibérément conçu de manière à faire appel à différents formats d'épreuves et à différents niveaux d'approfondissement technique. De plus, parmi toutes les différentes parties de l'examen (1 à 3), chacune met l'accent sur des aspects différents: alors que l'épreuve écrite (partie 2) évalue en particulier la compréhension technique ainsi que la capacité d'analyse et d'évaluation de situations techniques, la troisième partie de l'examen met davantage l'accent sur les compétences en gestion d'entreprise et les compétences pratiques.

Nr.	Question	Réponse
		Cela permet aux candidats et candidates présentant des profils professionnels variés de mettre en avant leurs points forts respectifs. Pour l'évaluation globale, il n'est pas nécessaire d'obtenir des résultats identiques dans toutes les épreuves; c'est la performance globale démontrée sur l'ensemble des épreuves qui est déterminante.
22	**L'utilisation d'outils d'IA est-elle autorisée lors de la deuxième partie de l'examen?**	Oui, voir également les directives (article 4.41). L'accès à Internet sans restriction comprend l'utilisation illimitée d'Internet, y compris l'utilisation d'outils d'IA accessibles au public. La communication avec des tiers pendant l'examen est interdite (voir également les remarques et les conditions-cadres relatives au déroulement de l'examen professionnel fédéral écrit/pratique). Les candidats utilisent le navigateur de leur propre appareil pour accéder à la plateforme d'examen smartlearn. Toutes les fonctionnalités du navigateur sont disponibles sans restriction. L'utilisation d'un navigateur Safe Exam n'est pas prévue pour l'examen de 2026. Les machines situées dans des environnements virtuels ne sont pas connectées à Internet. L'accès à ces machines virtuelles se limite aux possibilités d'accès à distance décrites à la question 19. L'examen d'automne 2026 n'est pas axé sur une utilisation obligatoire de l'IA. C'est aux candidates et candidats de décider dans quelle mesure ils souhaitent recourir à l'IA pour résoudre les défis. ICT-Formation professionnelle Suisse s'abstient expressément de toute recommandation concernant le choix d'un outil d'IA spécifique et/ou d'un modèle d'abonnement payant à l'IA.
23	**L'examen professionnel exige-t-il que les candidats soient capables de développer eux-mêmes des solutions d'IA, dans le sens d'un profil de développeur?**	Non. L'examen n'exige pas de compétences en développement au sens d'un profil de développeur. Il s'agit plutôt de vérifier si les candidats possèdent les bases techniques nécessaires pour comprendre les enjeux techniques, les évaluer de manière approfondie et collaborer d'égal à égal avec des développeurs ainsi qu'avec d'autres spécialistes. Les candidats et candidates ne doivent donc pas nécessairement être capables de développer eux-mêmes des solutions basées sur l'IA. Ils doivent toutefois être capables de comprendre les problématiques techniques, de les replacer dans leur contexte et d'y

Nr.	Question	Réponse
		apporter des réponses ciblées. L'accès à Internet en mode ouvert tient compte de la réalité du monde du travail actuel, où l'on recourt à des informations et à des systèmes d'assistance numériques. Il ne remplace toutefois ni la capacité de jugement personnel, ni la responsabilité quant au résultat de l'examen.
24	**La partie 2 de l'examen nécessite-t-elle des connaissances approfondies en ICT?**	Non. Nous comprenons que ces exigences puissent paraître exigeantes, en particulier pour les participants ne disposant pas de connaissances approfondies en ICT. C'est précisément pour cette raison que la série zéro vise à clarifier l'étendue des connaissances attendues et à permettre une préparation ciblée. La préparation à l'examen doit clairement mettre l'accent sur l'interprétation, la validation et la mise en contexte technique, et non sur la mise en œuvre technique.
25	**Comment l'examen professionnel tient-il compte du fait que, conformément au profil de qualification, les AI Business Specialists collaborent avec des spécialistes pour traiter des questions techniques approfondies?**	En ce qui concerne la collaboration avec des spécialistes mentionnée dans le profil de qualification, nous sommes conscients qu'un contexte collaboratif réel ne peut être reproduit que de manière limitée dans le cadre d'un examen écrit individuel. Cette formulation ne signifie toutefois pas qu'un AI Business Specialist ne doive pas être capable de comprendre ou d'évaluer des présentations techniques. Pour qu'une collaboration avec des experts techniques fonctionne dans la pratique, une compétence d'interface appropriée est nécessaire. Cela implique, par exemple, de savoir lire des documents techniques simples, de poser les bonnes questions aux experts, de vérifier la plausibilité des résultats et d'être capable d'identifier les risques ou les incohérences éventuels.
26	**ICT-Formation professionnelle Suisse met-elle à disposition une liste ou une description des compétences techniques attendues pour la deuxième partie de l'examen?**	Non. Toutes les épreuves d'examen sont clairement définies dans les documents de référence (profil de qualification et modules). La série zéro de la partie 2 de l'examen contient des exemples d'études de cas possibles, donne un aperçu de la nature et de la forme des épreuves et vise également à familiariser les candidats avec l'environnement d'examen smartlearn. Cette partie de l'examen peut conformément à la directive (page 5) couvrir l'ensemble des compétences opérationnelles du profil de qualification.
27	**Existe-t-il des exemples ou des solutions types pour les 3 défis de la série zéro?**	Oui. Lorsque des accès d'essai sont commandés pour smartlearn Lab, les solutions types enregistrées peuvent être consultées dans l'interface destinée aux enseignants.

Nr.	Question	Réponse
28	**Les prestataires de formation peuvent-ils faire évaluer par ICT-Formation professionnelle Suisse les défis (études de cas) qu'ils ont eux-mêmes élaborés?**	Non. D'une manière générale, nous ne pouvons ni examiner ni donner d'avis sur les sujets d'examen élaborés par des établissements scolaires individuels. Si nous devions fournir de tels retours, nous serions tenus, pour des raisons d'égalité de traitement, de proposer ce service à tous les établissements. C'est pourquoi nous renvoyons systématiquement à la série zéro à titre de référence.
29	**Combien de « challenges » (études de cas) faudra-t-il traiter lors de l'épreuve écrite de l'automne 2026?**	6 Challenges (Études de cas).
30	**Quels sont les thèmes abordés dans les challenges?**	À titre indicatif, nous avons répertorié ci-dessous des domaines thématiques susceptibles d'être abordés lors de l'examen. Cette liste est destinée à faciliter la préparation et n'est ni exhaustive ni contraignante. Il ne faut donc pas en déduire que les thèmes mentionnés feront nécessairement l'objet de l'examen, ni qu'aucun autre thème n'y sera abordé. • Qualité des données • Governance • Workflows classiques vs IA • Use Case Evaluation • Analyse des coûts et de la valeur ajoutée • Integration: Vendor Lock-in, Inhouse vs extern • Évaluation des exigences d'un projet pilote En principe, aucune question spécifique à un produit n'est posée. L'accent est mis sur la compréhension fondamentale des thèmes d'actualité susceptibles de concerner un AIB au quotidien.
31	**L'utilisation d'outils d'IA est-elle autorisée dans la partie 3 de l'examen?**	Oui, pendant la période de préparation (voir également les directives, article 4.51). L'accès à Internet sans restriction comprend l'utilisation illimitée d'Internet, y compris l'utilisation d'outils d'IA accessibles au public. La communication avec des tiers pendant cette période de préparation est interdite. De même, il est interdit de photographier,

Nr.	Question	Réponse
		d'enregistrer, de reproduire ou de rendre accessible à des tiers l'énoncé de l'épreuve ou des parties de celui-ci. L'utilisation d'outils d'IA n'est pas autorisée pendant la présentation ni lors de l'entretien qui suit.
32	**Existe-t-il des corrigés types pour la série zéro de la partie 3 de l'examen?**	Non. Les pistes de résolution possibles, compte tenu des questions ouvertes, peuvent dans certains cas être très variées; c'est pourquoi nous ne publions expressément aucune solution type ici.
33	**Les candidats doivent-ils être capables d'élaborer un PoC lors de l'examen?**	Non. Dans la pratique, un AIB peut très bien être amené à mener une démonstration de faisabilité (PoC); il est donc conseillé que les candidats comprennent comment s'y prendre pour mener une telle démonstration.
34	**CO C4, CP:** ***„Les AIBS peuvent reconnaître les signes d'éventuels effets de Bias dans les données ou les modèles et évaluer leur importance pour la solution en coopération avec des experts.“*** **Une compréhension conceptuelle suffit-elle ici, sans approfondissement technique des modèles d'apprentissage automatique?**	Une compréhension technique conceptuelle suffit. L'important est que les candidats et candidates comprennent d'où peut provenir un biais, quels types de biais existent, quelles pourraient en être les conséquences, et comment prévenir ou atténuer un biais.
35	**CO C2 CP** ***„Les AIBS peuvent réaliser une analyse de marché sur les approches (par exemple, les solutions standard existantes), les activités et les thèmes pertinents. »*** **S'agit-il d'un choix fonctionnel, et non d'une comparaison d'architectures techniques (LLMs, APIs, Frameworks)?**	Oui, il s'agit bien d'un choix fonctionnel. Il convient toutefois de garder à l'esprit certains points: 1. Il existe des modèles plus ou moins grands (en fonction du nombre de paramètres), car cela a une incidence sur les coûts (ce dont s'occuperait un AIB). 2. Il existe différents types d'architectures: il y a des modèles adaptés à différents types de données, par exemple ceux qui traitent principalement du texte et d'autres qui traitent des images ou des données multimodales.

Nr.	Question	Réponse
		Les AIBs d'entreprise n'ont pas besoin de comprendre en détail comment ces modèles sont mis en œuvre sur le plan architectural. L'essentiel est de saisir globalement qu'il existe différentes architectures et que chacune est adaptée à des cas d'utilisation spécifiques. Une estimation approximative suffit amplement dans ce cas. Il est également important de savoir situer les concepts de LLM, d'API et de frameworks. De même, il convient de comprendre d'un point de vue conceptuel qu'une architecture RAG, par exemple, est différente d'un modèle finement ajusté.
36	**CO, D2, CP:** ***„Les AIBS peuvent contrôler, juger et évaluer les résultats intermédiaires et les objets livrés du point de vue des exigences.* »** **CO, D3, CP:** ***„Les AIBS peuvent concevoir l'intégration d'une solution basée sur l'IA au niveau technique en faisant appel à des spécialistes.“*** **Une expertise technique suffit-elle ici, sans connaissances en programmation ou en pipelines de donnée?**	Oui. Une évaluation technique de la solution proposée suffit. Il n'est pas nécessaire que l'AIB soit en mesure d'écrire elle-même du code ou de mettre en œuvre des pipelines de données. On peut toutefois partir du principe que le candidat est capable de comprendre les grandes lignes de simples extraits de code, de structures de données exemplaires ou de représentations schématiques de pipelines de données et d'architectures système, et de les replacer dans leur contexte métier. De même, la compréhension d'une architecture de solution technique ainsi que la capacité à l'évaluer au regard des exigences métier font partie des compétences attendues d'un spécialiste en IA métier.
37	**Existe-t-il une recette miracle pour réussir l'examen?**	Malheureusement non. Ce ne sont pas les réponses parfaites qui comptent, mais des réflexions approfondies, des décisions cohérentes et une mise en pratique concrète.